

3ÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 13 mars 2024 à 19 h, Centre de glaces Intact Assurance
999, avenue de Rochebelle - salle 121

PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2025)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
Mme Nadia Aubin-Horth	Secrétaire (2024)
Mme Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024) (en ligne)
M. Louis Alexandre	Administrateur coopté (2024)
M. Tammy Lacasse	Administratrice (2025)
M. Martin Boucher	Administrateur (2025)
M. René Boudreau	Administrateur (2025)
Mme Célia Forget	Administratrice cooptée (2024)

IL Y A QUORUM

Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery-Sainte-Foy

ABSENCE

Mme Elsa Moreau	Administratrice cooptée (2024)
-----------------	--------------------------------

AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
---------------------	--

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, trois personnes assistent à l'assemblée. Une personne est présente en ligne.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée du conseil de quartier
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 février 2024
4. Période d'information des membres du conseil municipal
5. Période de questions et commentaires du public
6. Suivi des dossiers et sujets d'intérêt du conseil de quartier
 - Sécurité routière chemin Saint-Louis (**discussion**)
 - Balade des éluEs (**résolution**)
 - Normes minimales de stationnement (**suivi**)
 - Respect des hauteurs du PPU (**suivi**)
 - Réaménagement du secteur sud de la route de l'Église (**discussion**)
 - Consultation pour l'ajout de critères qualitatifs pour favoriser la densification tout en améliorant la qualité des milieux dans certains secteurs ciblés (**discussion**)
 - Projet de réaménagement de la place des Quatre Bourgeois (**discussion**)
7. Deuxième période de questions et commentaires du public
8. Affaires internes :
 - Correspondance
 - Secrétariat
 - Trésorerie
 - Assemblée générale annuelle 2024 : adoption du rapport annuel
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens préside la séance qui débute à 19h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Desbiens lit ensuite l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Célia Forget DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 février 2024

RÉSOLUTION 24-03-01

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Célia Forget, **DUMENT APPUYÉE PAR** Mme Amélie Laliberté, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal du 14 février en y incluant les résolutions adoptées lors de la consultation publique.

4. Période d'information des membres du conseil municipal

M. Weiser nous informe qu'il y aura une consultation publique au sujet du réaménagement de la Place des Quatre-Bourgeois au bureau de l'arrondissement.

Il invite la population au défilé de la St. Patrick.

Mme Mercier-Larouche répond à une question déjà posée par M. Drouin, à savoir le nombre de logements inoccupés dans la Ville de Québec : 1,6 %, soit 1390 logements en octobre 2022.

Pétition des citoyens concernant une traverse piétonne protégée sur le chemin St-Louis à l'intersection de la rue de la Visitation : le STMI a répondu qu'on ne doit pas avoir d'attentes trop élevées en raison du faible débit des piétons et des automobilistes.

Le 21 mars prochain, une séance d'information portant sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, la CUCQ, une instance indépendante de la Ville, sera offerte aux membres du CA d'un conseil de quartier.

Mme Lacasse demande quelle est la méthode de comptage du passage des piétons?

La conseillère répond qu'elle s'effectue à des heures différentes pendant plusieurs jours à l'intersection du chemin Saint-Louis/route de l'Église. L'intersection Jean-De Quen est aussi problématique alors que d'autres personnes empruntent des détours.

La conseillère fera le suivi de ce dossier.

M. Drouin revient sur la dernière intervention d'un employé du STMI durant la dernière séance de demande d'opinion, qui avait des réponses vagues aux questions. Mme Felt abonde dans le même sens.

La conseillère répond que son expertise n'est pas en cause mais en prend note.

Mme Lacasse demande s'il y aura des acquisitions pour faire des trottoirs sur le chemin Saint-Louis.

Toutes les solutions doivent être envisagées. Ce processus se fait de gré à gré et implique une compensation monétaire, répond la conseillère. Mme Felt propose un lien segmenté, ce qui n'est pas souhaitable pense la conseillère.

Mme Corriveau parle d'un projet de médiation culturelle concernant une œuvre d'art éphémère qui sera installée en juin au parc Raymond-De Rosa. Les élèves de l'école Cœur-Vaillant y participent.

Au conseil d'arrondissement, plusieurs subventions ont été distribuées à seize organismes.

Congrès de l'union des municipalités du Québec à Montréal du 22 au 24 mai. L'intelligence artificielle sera au programme.

Mme Corriveau nous parle ensuite d'une exposition à la Villa Bagatelle qui regroupe 15 artistes qui ont créé des formes multiples à partir du papier. À voir jusqu'au 15 août.

5. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen en ligne fait ses salutations.

Un citoyen revient sur la dernière consultation publique qui, selon lui, permet à la Ville de contourner le règlement de zonage pour autoriser des surhauteurs, ce qui va affecter la qualité de vie des citoyens. Ce processus de marchandage constitue un recul démocratique. Selon lui, le citoyen arrive trop tard dans le processus, ce qui le place dans une situation d'opposition. Il propose que les citoyens soient impliqués plus en amont dans la conception des projets.

Mme Mercier Larouche répond que les consultations peuvent encore apporter des changements car les élus analysent le rapport de consultation publique avant d'adopter le règlement. Elle donne en exemple toutes les modifications qui ont été intégrées au projet de Tramway.

Mme Gaudreau nous parle du rapport de la démarche de participation publique qui permet de voir comment la participation citoyenne influence les décisions finales. Elle va référer le citoyen au lien Internet. Elle ajoute que malgré que le nouveau règlement porte sur les critères qualitatifs, les règlements portant sur les plans de construction sont toujours soumis à des consultations publiques. Elle va revenir sur le sujet.

Patinoire de Saint-Louis-de-France : Mme Laliberté parle du mauvais entretien de cette patinoire. Un citoyen s'est plaint, elle a donc appelé le 311. La conseillère répond que cette année, la patinoire a été déplacée et restreinte à cause des travaux d'agrandissement de l'école. Le retour à la normale est prévu l'an prochain. Comme une autre patinoire du quartier a été très bien entretenue cet hiver, ceci suggère que la météo n'est pas en cause mais probablement plutôt un manque d'expertise de la personne en charge de l'entretien de la patinoire St-Louis-de-France. Un membre du CA suggère qu'il aurait été pertinent

que la Ville informe le CQ et la Corporation des Loisirs du caractère temporaire de l'organisation des patinoires cette année.

En ce qui concerne le projet de tournoi de hockey organisé par un citoyen qui était venu à la rencontre du CQ il y a quelques mois, la conseillère explique que celui-ci voulait l'exclusivité de la patinoire pour faire un tournoi privé, ce qui n'est pas permis.

6. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts du conseil de quartier

• Sécurité routière chemin Saint-Louis (discussion)

Mme Forget lit une proposition de résolution.

Mme Lacasse dit que le profil démographique du quartier a beaucoup changé au point où l'école doit être agrandie. Quelqu'un précisera plus tard qu'il s'agit plutôt de l'ouverture de classes de maternelle 4 ans, et non pas d'ajout de classes aux niveaux existants. M. Louis Alexandre propose d'ajouter du marquage au sol ou d'autres moyens qui assureront la sécurité des piétons et des écoliers (de la Visitation/chemin Saint-Louis).

Les membres du conseil échangent sur divers moyens et exemples d'aménagements sécuritaires.

Mme Gaudreau intervient pour aider les membres à clarifier leur demande : Elle propose de faire la demande en deux temps.

RÉSOLUTION 24-03-02

Résolution visant à améliorer la sécurité routière sur le chemin Saint-Louis entre la route Jean-De Quen et l'avenue Lavigerie (voir annexe 1)

Dûment appuyée et adoptée à l'unanimité

• Balade des éluEs (résolution)

RÉSOLUTION 24-03-03

Considérant que des administrateurs et administratrices des Conseils de quartier du Plateau, de Saint-Louis, de Sillery et de la Cité-Universitaire organisent une balade à vélo à laquelle seront invités les conseiller.ère.s municipaux concerné.e.s et le grand public dans le cadre du mois du vélo;

Considérant que cette activité a attiré une quarantaine de personnes malgré le temps froid et pluvieux (avec 90 inscriptions prévues) en 2022 et 91 inscriptions en 2023 (édition annulée à cause des conditions météorologiques) ;

Sur une proposition de M. Louis Alexandre dûment appuyée par Mme Célia Forget, il est unanimement résolu :

de mandater Mme Nadia Aubin-Horth pour son organisation, en collaboration avec les Conseils de quartier Plateau, Sillery et Cité-Universitaire.

- **Normes minimales de stationnement (suivi)**

Mme Aubin-Horth nous informe que la Ville a répondu à la résolution du CQ concernant les normes minimales de stationnement :

Réponse de la Ville : en ce moment, une telle politique n'existe pas mais un état de la situation est présenté, y compris les réfections en cours. Comme les normes actuelles datent de 2009 et peuvent varier selon les quartiers, la Ville prévoit les modifier dans le cadre de ses orientations stratégiques face aux changements climatiques. Des modifications sont à venir dans les prochains mois.

- **Respect des hauteurs du PPU (suivi)**

Mme Gaudreau nous lit la réponse de la Ville :

« Nous prenons note de votre commentaire. Les territoires visés par des PPU et les enjeux rencontrés sont en constante évolution et il n'est pas possible de prévoir tous les projets en amont. Lorsqu'un projet se présente, s'il respecte les paramètres généraux de la Vision d'aménagement, il peut arriver que la Ville considère opportun de proposer une modification de la réglementation. Auquel cas, la Ville est tenue de consulter les citoyens concernés, conformément à la Loi sur l'aménagement et sur l'urbanisme. De plus, avec sa Politique de participation publique, et en fonction des projets, la Ville peut tenir des activités de consultation complémentaires à celles prescrites par la Loi (comme des ateliers d'échanges, des consultations écrites, des soirées d'information, etc.). »

M. Alexandre soutient que la Ville a mal compris la résolution qui visait en priorité un respect des hauteurs dans le voisinage immédiat des zones de basse densité, et non pas dans l'ensemble du PPU. Comme cette préoccupation était dans les « considérant que », Mme Gaudreau propose de retourner dans cette discussion avec des professionnels en y ajoutant la carte du secteur ciblé. Mme Felt réajuste le tir en précisant qu'on veut que les normes du PPU soient respectées partout, avec une gradation des hauteurs. Il est donc décidé de laisser les choses telles quelles.

- **Réaménagement du secteur sud de la route de l'Église (discussion)**

Mme Felt et d'autres membres du CQ ont assisté à la présentation de la Ville. Il a été question d'un débarcadère qui n'était pas très visible sur les images proposées par la Ville. Les membres discutent des scénarios présentés et de la piste cyclable bidirectionnelle. Il

y aura une diminution du nombre de stationnements disponibles directement le long de la route de l'Église.

La présidente soulève le problème causé par le mode de fonctionnement de l'école quant à la prise en charge des tout-petits qui vont à la maternelle. La prise en charge des enfants dans la cour d'école oblige les parents qui viennent en auto à se garer. Une prise en charge des enfants directement au débarcadère (débarcadères "actif") serait possible et pourrait diminuer la problématique des stationnements et comportements délinquants aux alentours de l'école.

La conseillère prend note des discussions et conseille fortement le CQ de communiquer avec le conseil d'établissement scolaire. Mme Felt va préparer une lettre pour le Conseil d'établissement.

M. Desbiens parle de l'effet domino causé par les contraintes de stationnement sur la route de l'Église (les parents pourraient être plus nombreux à se stationner sur la rue du Sieur-d'Argenteuil), et des servitudes qui pourraient être prises sur les terrains des citoyens de long de la route de l'Église afin de permettre l'ajout d'un trottoir et d'une piste cyclable.

• Consultation pour l'ajout de critères qualitatifs pour favoriser la densification tout en améliorant la qualité des milieux dans certains secteurs ciblés (discussion)

M. Alexandre demande quel est le sentiment de ceux qui étaient présents lors de la consultation. Mme Felt dit qu'il a été question d'autoriser des surhauteurs avec des conditions particulières. Mme Forget répond qu'il y avait beaucoup de critères dans ce processus pour favoriser les surhauteurs et pas de vérification par la suite.

Mme Aubin-Horth remarque que le processus d'approbation de la grille n'était pas clair. Les aspects de développement durable n'ont pas été discutés.

Mme Felt ajoute que la grille était plus qualitative que quantitative, que c'était du cas par cas.

Avec la Loi 31, les villes peuvent ne pas tenir compte de leur zonage. L'avantage avec l'approche de la Ville de Québec est qu'elle définit les critères requis pour permettre des surhauteurs, critères qui sont transparents pour tous, tant les promoteurs que les citoyens, dit Louis Alexandre. Cependant, les endroits permettant les surhauteurs ne sont pas limités le long des axes structurants et près des commerces de proximité. De plus, les terrains permettant déjà des immeubles en hauteur sont très chers. Il y a un risque que ces terrains ne soient pas développés et que la densification se déplace plutôt, avec surhauteurs, vers des zones à plus faible densité où les terrains sont plus abordables.

Il y a un potentiel de 30,000 logements le long des axes structurants (étude de 2010¹), sur les terrains de stationnement, ce qui suggère que le développement peut se concentrer à cet endroit dans les prochaines années.

Le projet de loi sera adopté le 2 avril, mentionne la conseillère.

RÉSOLUTION 24-03-04

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de présenter un mémoire au nom du conseil de quartier Saint-Louis à la Ville concernant **l'ajout de critères qualitatifs pour favoriser la densification tout en améliorant la qualité des milieux dans certains secteurs ciblés.**

M. Drouin remarque que tous ceux qui ont assisté à la consultation ont trouvé que la présentation était floue. De plus, Mme Lacasse a eu l'impression que les commentaires des citoyens n'étaient pas pris en compte.

• Projet de réaménagement de la place des Quatre-Bourgeois (discussion)

M. Boucher et M. Drouin ont assisté, au nom du Conseil de quartier, à la présentation du projet de requalification de la place des Quatre-Bourgeois, un projet de 600 millions de dollars étalé sur 10 ans qui va métamorphoser complètement l'espace commercial avec des zones multi-usages, des espaces verts, une rue municipalisée, des toits végétalisés, des gradients de hauteur, des percées visuelles et physiques, de l'auto-partage pour les 1 500 résidents. 15 % des logements seront abordables et adaptables (accessibilité universelle). M. Boucher a aimé ce qu'il a vu.

Un atelier de participation citoyenne aura lieu le 14 mars.

7. Deuxième période de questions et commentaires du public

Un citoyen parle d'un problème de sécurité pour les piétons avec l'ajout d'une nouvelle rue pour desservir la résidence pour aîné.es L'Albédo, près du marché Ste-Foy. Il demande aussi combien d'arbres seront coupés dans le boisé à cause de l'aménagement d'un rond-point. M. Weiser répond que cette question est reliée au projet tramway.

La conseillère dit qu'on attend la suite des choses.

¹ [Densification sur les axes de transport collectif](#) / Présentation de David Duval, urbaniste à la Ville de Québec, lors du colloque sur l'Innovation (2010)

Un citoyen est préoccupé par le stationnement du centre des loisirs et de la Maison des Aînés sur la route de l'Église. Des citoyens se questionnaient sur la nécessité d'avoir un trottoir du côté est dans le projet de réfection de la rue de l'Église au sud du chemin St-Louis.

Édifice rue de La Forest : un citoyen parle des 13 étages prévus en arrière de l'édifice, ce qui équivaut au double de la hauteur actuellement autorisée et de la façade prévue; il suggère que les surhauteurs devraient être limitées à un certain pourcentage de la hauteur de la façade.

On lui répond que ce projet a été refusé par le CQ lors d'une demande d'opinion.

8. Affaires internes

- **Correspondance :**

Rien à ce point.

- **Secrétariat**

Rien à ce point.

- **Trésorerie**

RÉSOLUTION 24-03-05

SUR UNE PROPOSITION de M. Arnaud Desbiens APPUYÉE par Mme Nadia Aubin-Horth, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire un chèque de 125\$ à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal du 13 mars 2024.

Le chèque de 1 930 \$ de la Ville a été encaissé pour le fonctionnement annuel.

Solde au compte : 7 199,43

RÉSOLUTION 24-03-06

SUR UNE PROPOSITION de Mme Célia Forget APPUYÉE par M. Bernard Drouin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 100 \$ pour la conférencière, Mme Champagne.

- **Assemblée générale annuelle 2024 : adoption du rapport annuel**

RÉSOLUTION 24-03-07

SUR UNE PROPOSITION de M. Arnaud Desbiens APPUYÉE par Mme Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2023 du conseil de quartier Saint-Louis.

On prévoit offrir des boissons fraîches et du café pour accueillir les gens.

RÉSOLUTION 24-03-08

SUR UNE PROPOSITION de M. René Boudreau APPUYÉE par Mme Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 250 \$ pour l'AGA 2023.

Tous les postes cooptés viennent à échéance ce printemps. Amélie, Célia, Elsa ont soumis leur candidature.

RÉSOLUTION 24-03-09

SUR UNE PROPOSITION de Mme Nadia Aubin-Horth APPUYÉE par Mme Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel financier 2023 du conseil de quartier Saint-Louis.

9. Divers

Il n'y a rien à ce point.

10. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21h22.

Mme Marie-Hélène Felt

Présidente

Mme Nadia Aubin-Horth

Secrétaire

Annexe 1

RÉSOLUTION 24-03-02

Résolution visant à améliorer la sécurité routière sur le chemin Saint-Louis entre la route Jean-De Quen et l'avenue Lavigerie

Attendu que le chemin Saint-Louis, entre la route Jean-De Quen et l'avenue Lavigerie, est considéré comme un corridor scolaire secondaire pour les élèves de l'École Saint-Louis-de-France;

Attendu que le chemin Saint-Louis est congestionné aux heures de pointe du matin et du soir, qui coïncident aussi avec les déplacements domicile-école et école-domicile des élèves de l'École Saint-Louis-de-France;

Attendu qu'il n'y a qu'un trottoir du côté sud du chemin Saint-Louis et que les traversées à partir des rues Dolan, Chambly, de Rouville, du Sieur d'Argenteuil, Julien-Green, de la Visitation, et des Seigneurs ne sont pas protégées par des passages piétons;

Attendu qu'il n'y a qu'un passage piéton sur le chemin Saint-Louis entre la route de l'Église et l'avenue Lavigerie au croisement avec de Rouville et que celui n'est ni visible, ni respecté par les automobilistes;

Attendu que le quartier se densifie depuis quelques années avec la venue d'un grand nombre de familles, ce dont témoigne l'agrandissement de l'École Saint-Louis-de-France, et avec le nombre croissant de projets de développement immobilier;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Tammy Lacasse, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier Saint-Louis demande à la Ville ce qui suit :

À court terme,

Que la Ville de Québec transforme des traverses piétonnières en passages piétons sécuritaires, autres que de simples marquages au sol, comme par exemple des traverses lumineuses sur demande;

Que la Ville de Québec ajoute des passages piétons sécuritaires à au moins deux nouvelles intersections, soit Sieur d'Argenteuil / chemin St-Louis et également de la Visitation / chemin St-Louis, afin de sécuriser la traversée du chemin Saint-Louis par les piétons;

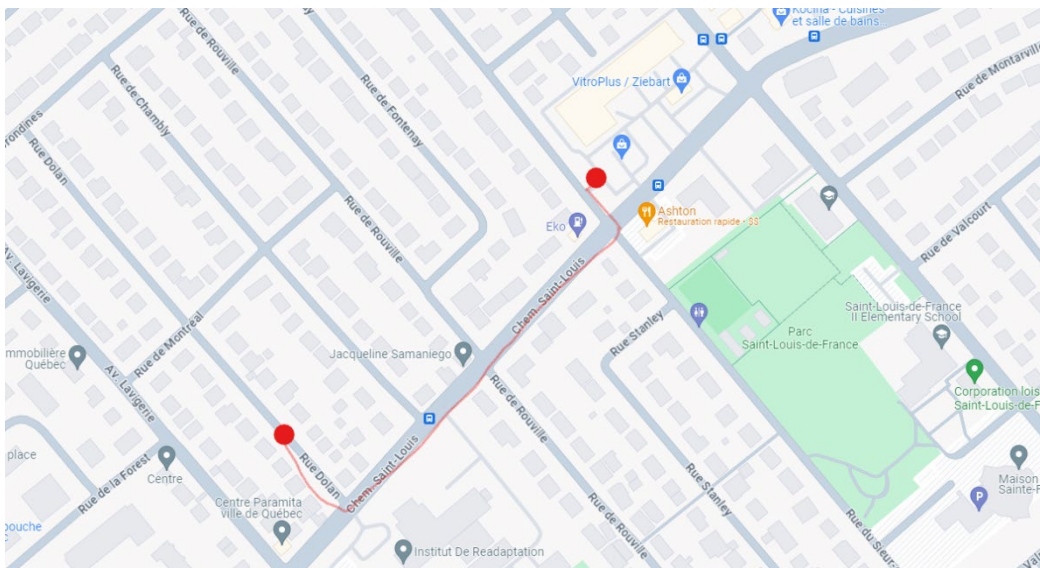
Que la Ville de Québec nous présente un plan d'aménagement prévu pour la sécurité routière sur le chemin St-Louis et sur les corridors scolaires;

À moyen terme,

Que la Ville de Québec ajoute un trottoir au nord du chemin Saint-Louis, entre l'avenue Lavigerie et la rue Jean-De Quen, et ce, au nom de la protection du plus vulnérable usager de la rue qui est le piéton, et tout particulièrement les enfants.

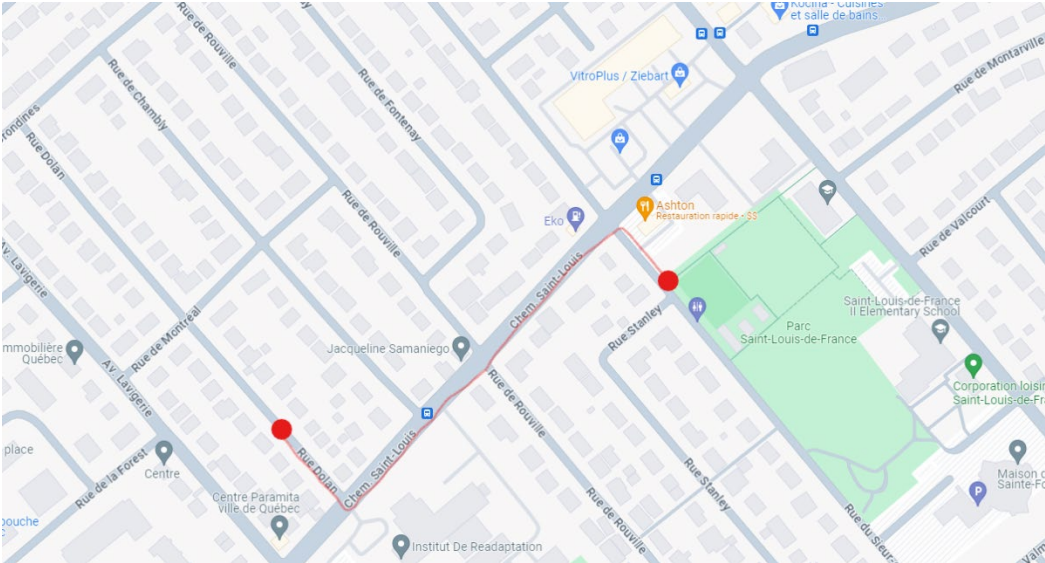
Les cheminements piétons manquent de logique et de sécurité sur le chemin Saint-Louis. Voici un exemple à partir de la rue Dolan.

- 1) Pour aller au Provigo, à partir de la rue Dolan, il faut traverser le chemin Saint-Louis pour accéder au trottoir du côté sud et retraverser le chemin Saint-Louis au niveau de la rue du Sieur d'Argenteuil. Les deux traversées ne sont pas protégées et les automobilistes ne s'arrêtent jamais pour laisser la priorité aux piétons.



- 2) Pour se rendre à l'école, les enfants traversent à partir de la rue Dolan pour accéder au trottoir du côté sud du chemin Saint-Louis, qui est le chemin le plus court pour se rendre

à l'école. Cependant, la traversée n'est pas sécurisée par un passage piéton et les automobilistes ne laissent que très rarement passer les piétons.



- 3) Pour se rendre à l'école, les enfants pourraient passer par le passage piéton au coin de Rouville protégé par un brigadier le matin et en après-midi. Cependant, ceci nécessite un détour par la rue de Montréal. En toute logique, que ce soit un automobiliste ou un piéton, le chemin le plus court sera celui choisi.

